

*Immigration—Loi*

Bien entendu, lorsqu'on me voit debout à discuter du projet de loi C-55, je sens des vibrations à la Chambre, j'espère qu'on n'essaie pas de m'influencer avec les vibrations pour me faire changer ce que j'ai l'intention de dire. J'ai présenté des amendements à ce projet de loi. S'il n'en avait simplement tenu qu'à moi, j'aurais éliminé le projet de loi C-55. Si j'avais été choisi pour siéger au Comité législatif, j'aurais travaillé très fort pour qu'on puisse le changer, le mettre de côté, le faire réétudier par le Comité de la Chambre. Mais, vu que nous avons en main ce projet de loi et qu'il faut absolument qu'on apporte des changements afin que ce projet de loi soit *fair, fast et efficient*... J'ai dit la semaine dernière, vendredi dernier, que le projet de loi C-55 à l'étude en ce moment ne reflétait pas les idées émises dans le cinquième rapport du Comité du travail, de l'emploi et de l'immigration. Je n'ai surtout pas dit qu'il ne reflétait pas à 100 p. 100 mais qu'environ 80 p. 100 des idées ou des suggestions émises dans le cinquième rapport ne sont pas dans le projet de loi. D'abord on ne parle pas de *pre-screening test* dans le cinquième rapport du Comité de la Chambre. On ne parle pas non plus... comme l'indique l'article 45 de la présente loi qui empêche le requérant de demander le statut de réfugié n'importe quand durant son enquête avec le juge-arbitre.

On avait aussi suggéré, si je me souviens bien, de former une nouvelle division qu'on appellerait la division des réfugiés. Le projet de loi C-55 a fait cela mais, par contre, nous avons quand même gardé un représentant de l'immigration, un juge-arbitre—un juge-arbitre qui serait obligé de juger avant que le requérant donne ses arguments, donne les raisons pour lesquelles il se dit réfugié ou demande le statut de réfugié. Ce même requérant, probablement très nerveux, probablement ayant la peur, la crainte d'être déporté rapidement ou bien mis en prison, pourra peut-être oublier de mentionner qu'il demande le statut de réfugié. Dans ce cas-là, il n'aura plus le droit, après son enquête terminée, de revenir à la charge et de dire: Oui, je voulais devenir un réfugié pour toutes les raisons que ce soit durant l'enquête, la nervosité, la peur, la crainte.

Le cinquième rapport, si je me souviens bien, contenait un article et suggérait au Comité deux paliers, deux niveaux de sélection. Vendredi dernier, l'ancien président du Comité du travail, de l'emploi et de l'immigration, le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes)—je suis convaincu, lui qui connaît le cinquième rapport par coeur—a dit et m'a même accusé d'avoir fait des déclarations erronées. Je pense que le député, connaissant son rapport presque par coeur, n'a certainement pas voulu, lorsqu'il a dit que le député de La Prairie (M. Jourdenais) avait fait des déclarations erronées, probablement ce qu'il voulait dire: j'espère que c'est cela, c'est que Jourdenais... pardon, le député de La Prairie a probablement omis qu'il y avait au moins 20 à 25 p. 100 dans le projet de loi C-55 du cinquième rapport du Comité. Le rapport aussi recommandait *universal access*, chose qu'actuellement le projet de loi C-55 ne contient pas. Tout requérant peut présenter son cas individuellement, en personne, et ne sera pas jugé par un arbitre, comme je l'ai dit tout à l'heure, mais aurait été jugé par un commissaire de la nouvelle Division des réfugiés.

• (1600)

[Traduction]

On voulait que le projet de loi C-55 soit équitable, rapide, juste et efficace.

[Français]

C'est un beau gros mot en français, efficace. Ceux qui croient cela ne sont certainement pas sur la planète Terre. On le voit par 77 amendements en troisième lecture...

Pardon! Je m'excuse, mais je ne me souviens pas du terme, ... à l'étape..., mais avant le débat en troisième lecture, 77 amendements sont suggérés, plus de 300 organisations sans but lucratif s'occupant directement ou indirectement des réfugiés nous ont fait savoir qu'elles n'étaient pas d'accord du tout. Ces gens seraient-ils tous des incompetents, madame la Présidente?

Plusieurs disent qu'il est inconstitutionnel! Et ce qui me fait surtout jongler, penser et réfléchir, c'est que même l'Association du Barreau canadien a dit la même chose. Et nous, nous continuons quand même à vouloir mettre en vigueur ce fameux projet de loi.

[Traduction]

Comme vous le savez, madame la Présidente, dans ma circonscription de La Prairie, j'ai été élu démocratiquement. J'ai même été élu deux fois durant la même élection. C'est une longue histoire et je ne veux pas prendre le temps qui m'est alloué dans le débat pour la raconter aux députés. On pourra m'interroger là-dessus à loisir après le débat. Je veux dire à mes collègues que j'ai été élu pour représenter les Canadiens, le Québec et ma circonscription et pour prendre différentes positions selon ma conscience. C'est la raison pour laquelle je parle actuellement.

Plus de 40 nationalités sont représentées dans ma circonscription. Le tiers de la population n'est d'origine ni francophone ni anglophone. Ils sont Grecs, Italiens, Polonais, Indiens, Chinois, Égyptiens, Vietnamiens et il y en a beaucoup d'autres.

Dans ma circonscription, je n'ai jamais entendu un Canadien de naissance dire que les réfugiés de ma circonscription sont des terroristes ou qu'ils nuisent à la société canadienne.

J'aime vraiment les gens de diverses cultures. Il y a deux semaines, j'ai assisté à deux mariages différents sans avoir à voyager. L'un était indien et l'autre chinois. Comme c'est bon de vivre dans une circonscription où il y a tant de cultures et de patrimoines différents. Il est bon de les écouter et de leur parler sauf quand ils parlent du projet de loi C-55. Beaucoup de ces gens sont eux-mêmes des réfugiés et ils craignent que des membres de leurs familles ne puissent les rejoindre. Comme ils ont dû fuir leur pays, ils ne seront pas acceptés ici parce qu'il n'y a plus d'accès universel.

Madame la Présidente, mon temps est-il terminé? Je vois que vous êtes impatiente.

La motion n° 34 est très simple. Nous devons supprimer ce passage parce qu'il dit que celui qui jugera le réfugié présent devant lui devrait prendre pour exemple les cas des gens qui ont déjà été refusés. Je pense qu'on appelle cela...